

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2487

8 octobre 2013

### SOMMAIRE

1640 Investment S.à r.l. ....	119336	Kronborg S.A. ....	119330
3G S.à r.l. ....	119336	Mansfield II S.à.r.l. ....	119333
3i Scandferries Chartering Invest S.à r.l. .....	119336	MediaLeisure S.A. ....	119343
Actino S.à r.l. ....	119364	Media & Leisure S.A. ....	119343
Acuro S.A. ....	119338	MFX7 Holdco Luxembourg S.à r.l. ....	119347
Agence d'Assurances Kandel S.à.r.l. ....	119363	MFX8 Holdco Luxembourg S.à r.l. ....	119331
Ariès Filing Essentials Sàrl ....	119342	MFX8 Holdco Luxembourg S.à r.l. ....	119366
Auerstedt Drei S.à r.l. ....	119350	MG Sécurité, Incendie ....	119331
Auerstedt Vier S.à r.l. ....	119356	PBG Soda Can Holdings S. à r.l. ....	119376
BakeMark Holdings S.à r.l. B.V. ....	119339	PERHOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial ....	119334
Blockvault ....	119371	REH Capital S.A. ....	119332
Coller International Partners VI Luxem- bourg Feeder Fund SCA SICAV-SIF ...	119376	Serra Investments S.A. ....	119330
Diversified Strategies Specialised Invest- ment Fund, SA-SIF ....	119330	SIGNA R.E.C.P. Development « Oberpol- linger » Beteiligung S.à r.l. ....	119376
EKIAM S. à r. l. & Cie. KP.H. S.e.c.s. ....	119338	SIGNA R.E.C.P. Development "Sevens" S.à r.l. ....	119332
EKIAM S. à r. l. & Cie. MM.H. S.e.c.s. ....	119338	Technodesign Consulting S.à r.l. ....	119336
EKIAM S. à r. l. & Cie. M.T. Erste S.e.c.s. .....	119337	Tekmar S.A. ....	119335
EKIAM S. à r. l. & Cie. M.T. Zweite S.e.c.s. .....	119337	Téléphone Services S.à r.l. ....	119337
EKIAM S. à r. l. & Cie. R.T. Erste S.e.c.s. .....	119338	The Coffee S.à r.l. ....	119334
Extraz Invest S.A. ....	119345	Thore S.A., SPF ....	119334
Financière d'Investissement Privée ....	119333	TIPTOP Luxembourg S.à r.l. ....	119334
Gazprombank Mortgage Funding 2 S.A. .....	119369	Vadis S.A. ....	119334
Iceberg Fund SIF SICAV (S.A.) ....	119332	VC Investor S.à r.l. ....	119335
Immobilière Dräi Eechelen S.à r.l. ....	119331	Vedihold S.A. ....	119333
Immobilière Tudor S.à.r.l. ....	119331	VG Sicav II ....	119337
International Golf Properties S.A. ....	119331	Virnat Holding S.A. ....	119333
Inter-Pièces S.à.r.l. ....	119333	White Rock Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	119335
Jamaga Investments S.A. ....	119332	Winfirst International Petroleum S.à r.l. .....	119335
Jamsinvest S.à r.l. ....	119330	Würth & Associés S.A. ....	119335
Juvema Holding S.A. ....	119332	Yacht Support Group S.A. ....	119336

**Jamsinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1328 Luxembourg, 77, rue Charlemagne.

R.C.S. Luxembourg B 164.715.

Les comptes annuels (version abrégée) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Jamsinvest S.à r.l.*

J. Davies

*Le gérant*

Référence de publication: 2013117947/13.

(130143160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

---

**Serra Investments S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 112.394.

Veillez prendre note que la société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B5524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le siège social établi dans ses locaux de la société anonyme SERRA INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B112394.

Luxembourg, le 16 août 2013.

Pour avis sincère et conforme

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013118099/12.

(130143218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

---

**Diversified Strategies Specialised Investment Fund, SA-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 70.841.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 13 août 2013*

Le mandat de la société KPMG Luxembourg Sàrl, précédemment nommée KPMG Audit, ayant son siège social au 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce est des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133 en tant que réviseur d'entreprises agréé est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2013117849/15.

(130143033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

---

**Kronborg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 144.790.

Par assemblée générale du 1<sup>er</sup> mars 2013, les mandats de l'administrateur unique actuel Maître Laurent NIEDNER, avocat à la Cour, de même que celui du commissaire aux comptes, Jean Robert ZAHLEN, ont été renouvelés pour trois ans.

Les mandats prendront fin à la date à laquelle l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016 se tiendra.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Maître Laurent Niedner

*Administrateur unique*

Référence de publication: 2013118185/14.

(130143266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

---

**MFx8 Holdco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 173.974.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118454/10.

(130144064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

---

**MG Sécurité, Incendie, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 220, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 165.190.

La société MG Sécurité, Incendie Sarl a décidé de:

- D'accepter la démission de Madame MOURET Magali, demeurant à 7A route de Trèves F-57480 APACH (France), en tant que gérante à partir du 1<sup>er</sup> août 2013.
- Nommée Monsieur DI RIENZO Giovanni, demeurant à 7A route de Trèves F-57480 APACH (France), en tant que gérant technique à partir du 1<sup>er</sup> août 2013 pendant une durée indéterminée.

Signature.

Référence de publication: 2013118455/13.

(130143934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

---

**International Golf Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1924 Luxembourg, 4, rue Emile Lavandier.  
R.C.S. Luxembourg B 144.854.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Le présent dépôt remplace le dépôt initial au RCS inscrit sous le numéro L130141308

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013118394/11.

(130143878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

---

**Immobilière Tudor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.  
R.C.S. Luxembourg B 74.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013118391/10.

(130143694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

---

**Immobilière Dräi Eechelen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.  
R.C.S. Luxembourg B 69.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013118390/10.

(130143695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

---

**Iceberg Fund SIF SICAV (S.A.), Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 161.950.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2013118384/12.

(130143821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

---

**Jamaga Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.  
R.C.S. Luxembourg B 72.682.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013118404/10.

(130143803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

---

**Juvema Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 25.578.

Les comptes annuels au 31. Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013118406/10.

(130143892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

---

**REH Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 134.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

REH CAPITAL S.A.

Référence de publication: 2013118514/11.

(130143919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

---

**SIGNA R.E.C.P. Development "Sevens" S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 152.099.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2013118545/11.

(130143659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

---

**Mansfield II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 91.853.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/08/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013118436/12.

(130143857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

**Financière d'Investissement Privée, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.075.

Le Rapport Annuel Révisé pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2012 et l'allocation du résultat relative à l'assemblée générale ordinaire du 26 juillet 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118363/12.

(130143730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

**Virnat Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

VIRNAT HOLDING S.A.

Référence de publication: 2013118593/11.

(130143928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

**Inter-Pièces S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3616 Kayl, 30, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 112.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013118393/10.

(130144095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

**Vedihold S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.857.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013119061/9.

(130144176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

**PERHOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 47.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 août 2013.  
Référence de publication: 2013118494/11.  
(130143756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

---

**TIPTOP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: CAD 1.720.375,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 142.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 août 2013.  
Corinne Muller  
*Mandataire*  
Référence de publication: 2013119046/12.  
(130144567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

---

**Thore S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 142.213.

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
THORE S.A. SPF  
Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial  
Référence de publication: 2013119044/11.  
(130144444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

---

**Vadis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 140.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013119058/10.  
(130144387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

---

Signature.

**The Coffee S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.  
R.C.S. Luxembourg B 136.678.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.  
Référence de publication: 2013119043/10.  
(130144473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

---

**Wurth & Associés S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.  
R.C.S. Luxembourg B 58.177.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013119077/10.

(130144233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

**Winfirst International Petroleum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 158.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2013.

Corinne Muller

*Mandataire*

Référence de publication: 2013119072/12.

(130144543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

**White Rock Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: SEK 654.354.392,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 134.493.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2012 de sa société mère, WHITE MOUNTAINS INSURANCE GROUP, LTD. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013119070/13.

(130144225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

**VC Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.  
R.C.S. Luxembourg B 136.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013119060/9.

(130144412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

**Tekmar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.  
R.C.S. Luxembourg B 65.667.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013119041/10.

(130144235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

**3G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2327 Luxembourg, 3, Montée de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 88.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013119088/9.

(130144667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

---

**3i Scandferries Chartering Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 153.209.

Les comptes annuels au 31 Mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel  
Gérant

Référence de publication: 2013119086/11.

(130144279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

---

**1640 Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 168.893.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 juin 2013*

*Résolutions*

Les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

L'Associé unique accepte la démission de Monsieur Bernard DUCCELLIER et nomme Monsieur Matthieu BERNARD, né le 3 juillet 1977 à Noyon (France), dirigeant d'entreprises, résidant professionnellement au 12, rue de Fort de Saint Cyr, F-78180 Montigny le Bretonneux. Son mandat échoira le 15 mai 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013119085/15.

(130144138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

---

**Yacht Support Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 154.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013119080/9.

(130144338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

---

**Technodesign Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 139.887.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013119040/10.

(130144686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

---

**VG Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 135.064.

Le bilan au 31 mars 2013, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour VG SICAV II*

Référence de publication: 2013119067/11.

(130144606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

---

**Téléphone Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 44.152.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 19 Août 2013.

*Pour Téléphone Services s.à r.l.*

World Hopper s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013119042/13.

(130144168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

---

**EKIAM S. à r. l. & Cie. M.T. Erste S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.  
R.C.S. Luxembourg B 149.793.

Die mit Gesellschafterbeschluss vom 23.05.2013 beschlossene Verschmelzung mit der Gesellschaft EKIAM S. à r. l. & Cie. M.T. Zweite S.e.c.s wurde durchgeführt.

Die Gesellschaft

EKIAM S. à r. l. & Cie. M.T. Erste S.e.c.s

bleibt bestehen.

Grevenmacher, den 19.08.2013.

EKIAM Management S. à r. l.

Vertreten durch den Wolfgang Albus

*Geschäftsführer*

Référence de publication: 2013119105/17.

(130144551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

---

**EKIAM S. à r. l. & Cie. M.T. Zweite S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.  
R.C.S. Luxembourg B 149.794.

Die mit Gesellschafterbeschluss vom 23.05.2013 beschlossene Verschmelzung wurde durchgeführt.

Die Gesellschaft EKIAM S. à r. l. & Cie. M.T. Erste S.e.c.s bleibt bestehen.

Grevenmacher, den 19.08.2013.

EKIAM Management S. à r. l.

Vertreten durch den Wolfgang Albus

*Geschäftsführer*

Référence de publication: 2013119107/13.

(130144556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

---

**EKIAM S. à r. l. & Cie. R.T. Erste S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.  
R.C.S. Luxembourg B 149.804.

Die mit Gesellschafterbeschluss vom 23.05.2013 beschlossene Kapitalherabsetzung wurde durchgeführt.  
Das Kommanditkapital in Höhe von 80.000,00 € wurde in voller Höhe eingezahlt.

Grevenmacher, den 19.08.2013.  
EKIAM Management S. à r. l.  
Vertreten durch den Wolfgang Albus  
Geschäftsführer

Référence de publication: 2013119112/13.

(130144549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

---

**EKIAM S. à r. l. & Cie. MM.H. S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.  
R.C.S. Luxembourg B 149.749.

Die mit Gesellschafterbeschluss vom 21.05.2013 beschlossene Verschmelzung mit der Gesellschaft  
EKIAM S. à r. l. & Cie. KP.H. S.e.c.s  
wurde durchgeführt.

Die Gesellschaft  
EKIAM S. à r. l. & Cie. MM.H. S.e.c.s  
bleibt bestehen.

Grevenmacher, den 19.08.2013.  
EKIAM Management S. à r. l.  
Vertreten durch Wolfgang Albus  
Geschäftsführer

Référence de publication: 2013119108/17.

(130144540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

---

**EKIAM S. à r. l. & Cie. KP.H. S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.  
R.C.S. Luxembourg B 149.750.

Die mit Gesellschafterbeschluss vom 23.05.2013 beschlossene Verschmelzung wurde durchgeführt.  
Die Gesellschaft EKIAM S. à r. l. & Cie. MM.H. S.e.c.s bleibt bestehen.

Grevenmacher, den 19.08.2013.  
EKIAM Management S. à r. l.  
Vertreten durch Wolfgang Albus  
Geschäftsführer

Référence de publication: 2013119104/13.

(130144547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

---

**Acuro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 170.255.

Les comptes Annuels du 2 juillet 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés  
de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013119127/11.

(130144846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

---

**BakeMark Holdings S.à r.l. B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 9.987.870,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 179.572.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BakeMark Holdings S.à r.l. B.V., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised and existing under the laws of the Netherlands and Luxembourg, having its corporate seat (statutaire zetel) in Amsterdam (The Netherlands) and its address and effective place of management at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Amsterdam Trade Register under number 56146590 and in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company).

The Company was incorporated on October 1, 2012 pursuant to a deed of incorporation, executed before G.W.C. Visser, civil-law notary in Amsterdam. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of amendment, executed on July 3, 2013 before a legal substitute for Paul Hubertus Nicolaas Quist, civil-law notary in Amsterdam and by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on July 3, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

CSM International S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Sole Shareholder);

hereby represented by Anne-Catherine Devaux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that:

I. The one hundred (100) shares of the Company with a nominal value of four hundred and fifty-two thousand eight hundred and seventy euro (EUR 452,870) each, representing the entire share capital of the Company in an amount of forty-five million two hundred and eighty-seven thousand euro (EUR 45,287,000) are duly represented at the present Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notice;

2. reduction of the share capital of the Company by an amount of thirty-five million three hundred thousand euro (EUR 35,300,000), without the cancellation of shares but by the reduction of the nominal value of the shares of the Company by an amount of three hundred and fifty-three thousand euro (EUR 353,000), in order to bring the share capital from its current amount of forty-five million two hundred and eighty-seven thousand euro (EUR 45,287,000) to nine million nine hundred and eighty-seven thousand euro (EUR 9,987,000), represented by one hundred (100) shares, with a nominal value of ninety-nine thousand eight hundred and seventy euro (EUR 99,870) each;

3. subsequent amendment and restatement of article 2.1. of the Articles;

4. amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the new nominal value of the shares in the shareholder's register of the Company; and

5. any other business.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices requirement, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of thirty-five million three hundred thousand euro (EUR 35,300,000), without the cancellation of shares but by the reduction of the nominal value of the shares of the Company by an amount of three hundred and fifty-three thousand euro (EUR 353,000), in order to bring

the share capital from its current amount of forty-five million two hundred and eighty-seven thousand euro (EUR 45,287,000) to nine million nine hundred and eighty-seven thousand euro (EUR 9,987,000), represented by one hundred (100) shares, with a nominal value of ninety-nine thousand eight hundred and seventy euro (EUR 99,870) each.

The reimbursement of the amount of thirty-five million three hundred thousand euro (EUR 35,300,000) to the Sole Shareholder will be made by way of a payment in kind consisting of the one million nine hundred and forty-three thousand seven hundred and fifty-one (1,943,751) shares, without designation of nominal value, that the Company holds in the share capital of BakeMark Ingredients Canada Limited, a Canadian company, having its registered office at 1055, West Georgia Street, Suite 3000, Box 11130, Vancouver, BC, V6E 3R3, Canada, with registration number 311413-9 (BakeMark Canada), representing the entire issued share capital of BakeMark Canada.

#### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the Meeting resolves to amend and restate article 2.1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **2.1.** The share capital is set at nine million nine hundred and eighty-seven thousand euro (EUR 9,987,000), represented by one hundred (100) shares in registered form, having a nominal value of ninety-nine thousand eight hundred and seventy euro (EUR 99,870) each, numbered from one upwards and all subscribed for and fully paid-up."

#### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the new nominal value of the shares in the shareholder's register of the Company.

#### *Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately three thousand Euros (3,000.-EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le douzième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de BakeMark Holdings S.à r.l. B.V., une société à responsabilité limitée, organisée et existante selon le droit hollandais et luxembourgeois, dont le siège statutaire (statutaire zetel) est établi à Amsterdam (les Pays-Bas) et ayant son adresse et son administration centrale au 15, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 56146590 et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société).

La Société a été constituée le 1<sup>er</sup> octobre 2012, en vertu d'un acte constitutif signé par devant G.W.C. Visser, notaire à Amsterdam. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par un acte modificatif signé le 3 juillet 2013 par devant le remplaçant légal de Paul Hubertus Nicolaas Quist, notaire à Amsterdam et par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 3 juillet 2013, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

#### **A comparu:**

CSM International S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée et existante selon le droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'Associé Unique);

ici représentée par Anne-Catherine Devaux, Avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les cents (100) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de quatre cent cinquante-deux mille huit cent soixante-dix euros (EUR 452.870) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de qua-

rante-cinq millions deux cent quatre-vingt-sept mille euros (EUR 45.287.000) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut statuer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;
2. réduction du capital social de la Société d'un montant de trente-cinq millions trois cent mille euros (EUR 35.300.000), sans l'annulation de parts sociales mais par la réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société d'un montant de trois cent cinquante-trois mille euros (EUR 353.000), afin de porter le capital social de son montant actuel de quarante-cinq millions deux cent quatre-vingt-sept mille euros (EUR 45.287.000) à neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille euros (EUR 9.987.000), représenté par cents (100) parts sociales, ayant une valeur nominale de quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-dix euros (EUR 99.870) chacune;
3. modification subséquente et refonte de l'article 2.1 des Statuts;
4. modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la nouvelle valeur nominale des parts sociales dans le registre des associés de la Société; et
5. divers.

Sur ce, la partie comparante, représentée par son mandataire, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de trente-cinq millions trois cent mille euros (EUR 35.300.000), sans l'annulation de parts sociales mais par la réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société d'un montant de trois cent cinquante-trois mille euros (EUR 353.000), afin de porter le capital social de son montant actuel de quarante-cinq millions deux cent quatre-vingt-sept mille euros (EUR 45.287.000) à neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille euros (EUR 9.987.000), représenté par cents (100) parts sociales, ayant une valeur nominale de quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-dix euros (EUR 99.870) chacune.

Le remboursement du montant de trente-cinq millions trois cent mille euros (EUR 35.300.000) à l'Associé Unique sera effectué par un paiement en nature qui se compose des un million neuf cent quarante-trois mille sept cent cinquante et un (1.943.751) actions, sans désignation de valeur nominale, que la Société détient dans le capital social de BakeMark Ingredients Canada Limited, une société canadienne, ayant son siège social au 1055, West Georgia Street, Suite 3000, Box 11130, Vancouver, BC, V6E 3R3, Canada, immatriculée sous le numéro 311413-9 (BakeMark Canada), représentant l'entière du capital social émis de BakeMark Canada.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier et de reformuler l'article 2.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille euros (EUR 9.987.000), divisé en cents (100) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-dix euros (EUR 99.870) chacune, numérotées à partir du chiffre un, toutes souscrites et entièrement libérées."

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la nouvelle valeur nominale des parts sociales dans le registre des associés de la Société.

#### *Estimation des frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué à environ trois mille Euros (3.000.- EUR).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: A.-C. DEVAUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33595 Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013118665/172.

(130144498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

**Ariès Filing Essentials Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 119.711.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille treize, le trente et un juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

La société anonyme de droit belge "ARIËS HOLDING", établie et ayant son siège social à B-2630 Aartselaar, Kon-tichsesteenweg 60, enregistrée au Tribunal de Commerce ("rechtbank van koophandel") d'Anvers et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0470.955.091,

ici représentée, en vertu d'une procuration sous seing privé, par la société de droit de Saint-Vincent-et-les-Grenadines "FFF LIMITED", établie et ayant son siège social à Kingstown (Saint-Vincent-et-les-Grenadines), Trust House, 112, Bonadie Street,

ici dûment représentée par Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, en vertu d'un acte de dépôt de documents, reçu par ledit notaire Emile SCHLESSE-  
SER, en date du 15 mai 2007.

La prédite procuration sous seing privé, après avoir été signée "ne varietur par le Mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "ARIËS FILING ESSENTIALS SARL", établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 119.711, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSE-  
SER, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,, numéro 2117 du 14 novembre 2006;

2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la propriétaire de toutes les parts sociales de la Société ("Associé Unique");

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. CAPIAUX, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2013. LAC/2013/36859. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013119165/62.

(130145028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

**MediaLeisure S.A., Société Anonyme,  
(anc. Media & Leisure S.A.)**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 171.798.

L'an deux mille treize, le douze août.

Par devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «MEDIA&LEISURE S.A.», établie et ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 171.798, a été constituée par Me Jean SECKLER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2657 du 29 octobre 2012, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Me SECKLER, notaire alors de résidence à Junglinster en date du 14 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 677 du 20 mars 2013, ci-après dénommée la «Société Absorbante».

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Mlle Marie-Hélène GONCALVES, corporate manager, demeurant professionnellement à Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades,

qui désigne comme secrétaire Mlle Julie AREND, corporate administrator, demeurant professionnellement à Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades

et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mme Nathalie HABAY, senior corporate administrator, demeurant professionnellement à Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Constat que la Société (ci-après également la «Société Absorbante»), est l'actionnaire unique de Seconda Financial S.A., établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 86.155 (ci-après la «Société Absorbée»).

2. Examen et approbation, sur présentation des documents prescrits par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), du projet commun de fusion entre la Société Absorbée, et la Société Absorbante arrêté en date du 28 juin 2013, publié au Mémorial C numéro 1668 du 12 juillet 2013.

3. Décision de fusionner la Société Absorbée par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec l'article 278 et suivants de la Loi sans émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante, étant entendu que (i) toutes les actions de la Société Absorbée seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée, rien excepté, ni réservé, au jour de la réalisation de cette fusion entraînant la dissolution automatique de la Société Absorbée, laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, et (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 31 mars 2013.

4. Reconnaissance que la fusion a été définitivement réalisée étant donné que les décisions concordantes approuvant la fusion ont été respectivement prises par l'actionnaire unique de la Société Absorbée.

5. Délégation de pouvoirs.

6. Changement de la dénomination de la société en «MediaLeisure S.A.».

7. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

8. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varieront par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale CONSTATE que la Société Absorbante est devenue l'actionnaire unique de SECONDA FINANCIAL S.A., établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 86.155 (ci-après la «Société Absorbée»).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale DÉCIDE d'approuver, après examen des documents prescrits par l'article 267 de la Loi, telle que modifiée, le projet commun de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante arrêté en date du 28 juin 2013, publié au Mémorial C numéro 1668 du 12 juillet 2013.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale DÉCIDE de fusionner la Société Absorbée par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec l'article 278 et suivants de la Loi sans émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante, étant entendu que (i) toutes les actions de la Société Absorbée seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée, rien excepté, ni réservé, au jour de la réalisation de ces fusions entraînant la dissolution automatique de la Société Absorbée, laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, et (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 31 mars 2013.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale RECONNAIT que la fusion sera définitivement réalisée suite à la décision concordante par l'actionnaire unique de la Société Absorbée.

L'assemblée RECONNAIT de surcroît que la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 31 mars 2013.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale DÉCIDE de déléguer tous pouvoirs à la gérance de la société Absorbée pour accomplir sous leur signature individuelle tout ce qui est nécessaire ou utile en vue de la mise en oeuvre des résolutions précédentes, y compris la passation de tous les actes nécessaires au transfert d'actifs et de passifs tels que décidés en vertu des susdites résolutions.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale DÉCIDE de changer la dénomination de la société en «MediaLeisure S.A.», et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. (premier alinéa).** La société anonyme existe sous la dénomination de «MediaLeisure S.A.».

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbante et du projet commun de fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée.

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 900,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparantes connues du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont toutes signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Marie-Hélène GONCALVES, Julie AREND, Nathalie HABAY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 août 2013. Relation GRE/2013/3387. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013119119/99.

(130144605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

### **Extraz Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 148.738.

L'an deux mille treize, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «Extraz Invest» (ciaprès la «Société»), ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 148.738, constituée suivant acte notarié du 9 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2194 du 10 novembre 2009. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Amélie BURUS, employée privée, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Damien MATTUCCI, employé privé, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et modification subséquente de l'article deux (2), premier alinéa des statuts.

2. Annulation de la valeur nominale des actions, réduction du capital social à 500.000 euros et refonte du nombre d'actions représentant le capital, qui sera égal à 300 actions.

3. Modification subséquente de l'article 5, premier alinéa et suppression des dispositions sur le capital autorisé;

4. Modification de l'avant-dernier alinéa de l'article 5 des statuts afin de régler le régime du démembrement de propriété.

5. Remplacement des administrateurs et du commissaire aux comptes

6. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat. En conséquence, et avec même effet, l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société est modifié, lequel aura désormais la teneur suivante:

**Art. 2. (Premier alinéa).** «Le siège de la Société est établi dans la commune de Strassen.»

### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, de sorte que les actions sont désormais sans indication de valeur nominale.

L'Assemblée Générale décide ensuite de réduire le capital de la Société à concurrence d'un montant de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000) afin de le ramener de son montant actuel de trois millions d'euros (EUR 3.000.000) à cinq cent mille euros (EUR 500.000). Cette réduction se fera par réduction du pair comptable des actions de la Société par remboursement aux actionnaires, au prorata de leur participation et pouvoir est donné au conseil d'administration pour déterminer les modalités de remboursement de ladite diminution.

Enfin, l'Assemblée Générale décide d'échanger les trois millions (3.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale contre trois cents (300) actions sans indication de valeur nominale.

Tous pouvoirs sont donnés au conseil d'administration pour procéder à l'échange des actions.

### *Troisième résolution*

Suite à la deuxième résolution, l'article cinq (5), premier alinéa des statuts de la Société est modifié, lequel aura désormais la teneur suivante: Art. 5 (premier alinéa).

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000) divisé en trois cents (300) actions sans indication de valeur nominale (ci-après dénommées les "Actions", et leurs détenteurs les "Actionnaires"), toutes entièrement libérées.

De plus, l'Assemblée Générale décide de supprimer les dispositions relatives au capital autorisé incluses aux alinéas 2 à 5 de l'article cinq des statuts de la Société.

### *Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide que la propriété des actions représentatives du capital souscrit pourra être partagée en «usufruit» et «nue-propriété» et que les droits de l'usufruitier et du nu-propriétaire s'exerceront conformément aux statuts.

En conséquence, les alinéas suivants remplaceront l'avant-dernier alinéa de l'article 5 des statuts:

«Il est expressément prévu que la propriété de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé "nu-propriétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits sociaux dans leur ensemble;
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires;
- droits aux dividendes;
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit et de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention "usufruit"
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention "nue-propriété"

Si les actions sont au porteur:

- les actions démembrées seront déposées auprès d'un tiers séquestre, désigné de commun accord par le nu-propriétaire et l'usufruitier.

Ce tiers séquestre aura la charge de vérifier la correcte application des dispositions relatives aux droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et d'usufruitier.»

### *Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale décide, avec effet immédiat, de remplacer les administrateurs actuels et le commissaire aux comptes de la société par:

#### *Administrateurs:*

- Brigitte DENIS, née le 12 avril 1966 à Rossignol (Belgique), demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen
- Philippe RICHELLE, né le 17 octobre 1962 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen
- Marc LIBOUTON, né le 19 février 1971 à Libramont (Belgique), demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen

*Commissaire aux comptes:*

H.R.T. Révision S.A., immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B51238, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2019.

L'Assemblée Générale décide en outre de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes remplacés pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M.L. SCHUL, A. BURUS, D. MATTUCCI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9811. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013118345/113.

(130143714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

**MFX7 Holdco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 173.969.

In the year two thousand thirteen, on the thirty-first day of July.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

MaplesFS (Luxembourg) S.A., a public limited company (société anonyme) having its registered office at 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 124.056, (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr. Juan Alvarez Hernandez, private employee, with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633, Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under a private seal on the 31st day of July.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, notes the provisions of articles 199 and 200-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law), and requests the undersigned notary to record the following:

I. That he is the sole shareholder of MFX7 Holdco Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6D, route de Trèves L-2633 Senningerberg,, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 173.969, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, dated 17 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°394 of 18 February 2013 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles)

II. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;

III. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

IV. The agenda of the Meeting is worded as follows:

(a) Change of the currency of the issued share capital of the Company from Euro to USD and conversion of the current issued share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) into USD at the exchange rate of 1.3234 /USD published on ft.com on 24 July 2013,

(b) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of three thousand four hundred fifty seven United States Dollars and fifty cents (USD 3,457.5) so as to bring the Company's share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euros (12,500).-EUR) to twenty thousand USD (USD 20,000) by the issue of three hundred forty five thousand seven hundred fifty (345,750) shares with a par value of one cent (USD 0.01) each in consideration of a payment in cash of three thousand four hundred fifty seven USD and fifty cents (USD 3,457.5) (the "Cash Contribution");

(c) subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes adopted under items (a) and (b) above;

(d) delegation of powers;

(e) miscellaneous.

V. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to change the currency of the issued share capital of the Company from Euro to USD and convert the current issued share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) into USD at the exchange rate of 1.3234 /USD published on ft.com on 24 July 2013 (being USD 16,542.50).

The Sole Shareholder resolved to amend the nominal value from one Euro (EUR 1) per share to one USD cent (USD 0.01).

*Second resolution*

The Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of three thousand four hundred fifty seven and half USD forty three cents (USD 3,457.5) so as to bring the Company's share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.-EUR) to twenty thousand USD (USD 20,000) by the issue of three hundred forty five thousand seven hundred fifty (345,750) shares with a par value of one USD cent (USD 0.01) each, in consideration of the Cash Contribution.

The Shareholder resolved to subscribe to the new shares and pay for such shares by the Cash Contribution. Evidence of the Cash Contribution has been shown to the undersigned notary.

*Third resolution*

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1. Capital.** The share capital is set at twenty thousand US Dollar (USD 20,000.-), represented by two million (2,000,000) shares in registered form, with a par value of one US Dollar cent (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid-up."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to authorize any manager of the company, and/or any employee of MaplesFS (Luxembourg) S.A., each acting individually and with full power of substitution, to make any statement and sign all documents and do everything which is lawful, necessary or simply useful in order to proceed, in accordance with the requirements of the Luxembourg law, to any registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to any publication in the official gazette of the Grand Duchy of Luxembourg (the Memorial C) in connection with the above resolutions, with the promise ratification of all said actions taken whenever requested.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand euro (EUR 1,000).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said representative of the appearing party signed together with us the notary the present original deed.

**Suit la traduction en langue française:**

L'an deux mille treize, le trente et un juillet.

Par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

MaplesFS (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est situé à L-2633 Senningerberg, 6D, EBBC, route de Trèves, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 124.056, (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Juan Alvarez Hernandez, employé privé, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633, Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 31 juillet 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée et validée par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme déclaré ci-dessus, prend note des dispositions des articles 199 and 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi de 1915), laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. qu'il est l'associé unique de MFX7 Holdco Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 6D, route de Trèves L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 173.969, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-N°394 en date 18 février 2013 (la Société).

II. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, avec une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

III. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société;

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est établi comme suit:

(a) modification de la de la devise dans laquelle est exprimé le capital social de la Société de l'Euro en USD et conversion du capital social actuel s'élevant à douze mille cinq cents euros (EUR12.500) en USD au taux de change de 1.3234 USD tel que publié sur ft.com en date du 24 juillet 2013, modification de la valeur nominale de un euro (EUR 1) par part sociale à un centime de USD (USD 0,01).

(b) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois mille quatre cent cinquante-sept USD et cinquante centimes (USD 3.457,5) de sorte à porter le capital social de la Société de son montant actuel à vingt mille USD (USD 20.000) par l'émission de trois cent quarante-cinq mille sept cent cinquante (345,750) parts sociales d'une valeur nominale de un centime de USD (USD 0,01) chacune, en contrepartie d'un paiement en espèces de trois mille quatre cent cinquante-sept USD et cinquante centimes (USD 3,457.5) ("Apport en Espèces");

(c) modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les changements adoptés sous le point (a) et (b) ci-dessus;

(d) délégation des pouvoirs;

(e) divers.

II. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de changer la devise dans laquelle est exprimé le capital social de la Société de l'Euro en USD et de convertir le capital social actuel s'élevant à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) en USD au taux de change de 1.3234 /USD tel que publié sur ft.com en date du 24 juillet 2013 (équivalent à USD 16.542,50).

L'Associé Unique a décidé de modifier la valeur nominale de un Euro (EUR 1) par part sociale à un centime d'USD (USD 0,01).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital émis de la Société d'un montant de trois mille quatre cent cinquante-sept USD et cinquante centimes (USD 3,457.5) de sorte à porter le capital social de la Société de son montant actuel à vingt mille USD (USD 20,000) par l'émission de trois cent quarante-cinq mille sept cent cinquante (345,750) parts sociales d'une valeur nominale de un centime de USD (USD 0,01) chacune, en contrepartie de l'Apport en Espèces.

L'Associé a décidé de souscrire aux nouvelles parts sociales et de payer ces parts par l'Apport en Espèces. La preuve de l'Apport en Espèces a été rapportée au notaire instrumentant.

#### *Troisième résolution*

Suite à las résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à vingt mille US Dollar (USD 20.000), représenté par deux million (2.000.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un centime d'USD (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé unique décide d'autoriser tout gérant de la Société, et/ou tout employé de MaplesFS (Luxembourg) S.A., chacun agissant individuellement avec pouvoir de substitution, d'effectuer toute déclaration et de signer tous les documents et faire tout ce qui est légal, nécessaire ou simplement utile afin de procéder, en conformité avec les exigences de la loi luxembourgeoise, à toute inscription auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à toute publication dans la gazette officielle du Grand-Duché de Luxembourg (le Mémorial C) en liaison avec les résolutions ci-dessus, avec la promesse de ratifier toutes lesdites actions entreprises à chaque demande.

119350

Frais

Le montant total des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros.

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le dit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Alvarez Hernandez, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 août 2013. Relation: LAC/2013/36496. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118451/164.

(130144007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

---

#### **Auerstedt Drei S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 179.570.

#### STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth of July.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Auerstedt Holding S.à r.l., société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by deed of notary Paul DECKER dated on 12 July 2013, not yet published in the Mémorial C, having its registered office at L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich, duly represented by Mrs Géraldine Nucera, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 July 2013.

Which proxy shall be signed *in varietur* by the attorney of the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a private limited liability company and to draw up its articles of association as follows:

#### **Title I. - Name, Registered office, Purpose, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by those of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended (hereafter the "Law") as well as by the present articles (hereafter the "Articles").

**Art. 2.** The name of the Company is "Auerstedt Drei S.à r.l.".

**Art. 3.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The principal business activity of the Company will be the investment in properties and real estate in Germany.

Investment may be in residential, commercial, retail, development, land or mixed-use real estate assets either directly or indirectly by means of special purpose vehicles.

The Company shall also have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of real estate, stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated or group companies. The Company may also establish branches in Luxembourg and abroad. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The Company is established for an unlimited term.

**Art. 6.** The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the partners will not put an end to the Company.

## **Title II. - Capital, Parts**

**Art. 7.** The capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into twelve thousand five hundred (12,500) parts of one euro (1.- EUR) each.

**Art. 8.** Parts can be freely transferred by the sole partner, as long as there is only one partner.

In case there is more than one partner, parts are freely transferable among partners. Transfer of parts inter vivos to non-partners may only be made with the prior approval given in general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the Law.

**Art. 9.** The heirs, representatives or entitled persons of a partner and creditors of a partner cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

## **Title III. - Management**

**Art. 10.** The Company is managed by one or more managers appointed by the partners for an undetermined term. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers and comprise of at least one Category A and one Category B manager. The manager(s) may be revoked ad nutum.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the Company, except those expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers represented by the manager delegated for this purpose.

In case of plurality of managers, the Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers at least one being a Category A manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

In case of plurality of managers, the board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present either in person or by proxy.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

Resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

#### **Title IV. - General Meeting of Partners**

**Art. 11.** The sole partner shall exercise all the powers vested with the general meeting of the partners under section XII of the Law.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole partner. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

In case there is more than one partner, decisions of partners shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the manager or board of managers, as the case may be. Resolutions shall be validly adopted by the partners representing more than seventy five per cent (75%) of the capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

All general meetings of partners shall take place in Luxembourg.

Each part carries one vote at all meetings of partners.

Any partner may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a partner, to represent him at a general meeting of partners and to vote in his name and stead.

#### **Title V. - Financial year, Profits, Reserves**

**Art. 12.** The financial year of the Company starts on 1 October and ends on 30 September of each year.

**Art. 13.** Each year on 30 September an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The remainder of the net profit is at the disposal of the general meeting of partners.

#### **Title VI. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 14.** In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be partners, designated by the meeting of partners at the majority defined by Article 142 of the Law. The liquidator (s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the partners on the parts of the Company.

The final surplus will be distributed to the partners in proportion to their respective participation in the Company.

#### **Title VII. - Varia**

**Art. 15.** The parties refer to the existing Law and regulations for all matters not mentioned in the present Articles.

##### *Transitional provision*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 30 September 2014.

##### *Subscription - Payment*

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the entire capital as follows:

Auerstedt Holding S.à r.l., prenamed .....	<u>12,500 shares</u>
Total: .....	12,500 shares

The parts have been fully paid up by a contribution in cash, so that as a result the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the undersigned notary.

##### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately 1,200.- EUR.

##### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing party, represented as stated above, and representing the entirety of the subscribed capital passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg;
- 2) The following persons have been elected as managers (gérants) of the Company for an undetermined term:

*Category A Manager:*

- a) Mr Pascal Bruzesse, director, born on 7 April 1966 in Esch sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, having his professional residence at 48, rue d'Eich L-1460 Luxembourg;
- b) Mrs Milene Margarida Belém Rolo, director, born on 13 August 1985 in Samuel/Soure, Portugal, having her professional residence at 48, rue d'Eich L-1460 Luxembourg;
- c) Mr Sylvain Kirsch, director, born on 8. April 1956 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having his professional residence at 48, rue d'Eich L-1460 Luxembourg.

*Category B Manager:*

Mr Fabien Wannier, director, born on 18 July 1977 in Bern Switzerland, residing at The Address, Downtown Dubai, P.O. Box 123234, Apt nr. 2008, Dubai, United Arab Emirates.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English followed by a German translation, on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, known to the undersigned notary by name, given name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary, the present deed.

**Follows the german version:**

Im Jahre zweitausenddreizehn, am zwölften Juli.

Vor Maître Paul Decker, Notar mit Amtssitz in Luxembourg.

Ist erschienen:

Auerstedt Holding S.à r.l., société à responsabilité limitée, gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg durch Gründungsurkunde aufgenommen durch Notar Paul DECKER am 12. Juli 2013, noch nicht im Mémorial C veröffentlicht, mit Gesellschaftssitz in L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich, vertreten durch Frau Géraldine Nucera, Privat Angestellte, mit Adresse in Luxemburg, auf Grund einer am 12. Juli 2013 gegebenen Vollmacht.

Welche Vollmacht, nachdem sie durch den oben benannten Vertreter und den unterzeichnenden Notar ne varietur gezeichnet wurde, mit dieser Urkunde verbunden bleiben soll, um zusammen registriert zu werden.

Die oben benannte Partei, vertreten wie oben erwähnt, erklärt ihre Absicht, mit dieser Urkunde eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen und die folgende Satzung aufzustellen:

**Titel I. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den bestehenden luxemburgischen Gesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungen, (hiernach die «Gesetz») und der hiernach folgenden Satzung (die «Satzung») unterliegt.

**Art. 2.** Die Gesellschaft führt die Firma „Auerstedt Drei S.à r.l.“.

**Art. 3.** Der Gesellschaftssitz ist in Luxemburg. Er kann auf Grund eines Beschlusses der Gesellschafter, welcher nach den gesetzlichen Regelungen, die für eine Satzungsänderung maßgeblich sind, ergeht, an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Im Falle außergewöhnlicher politischer oder wirtschaftlicher Ereignisse, welche auftreten oder sich dringlich ergeben und die normale Aktivität oder Kommunikation am Gesellschaftssitz mit dem Ausland erschweren, kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden bis diese Ereignisse oder Umstände nicht mehr vorhanden sind.

Eine solche Entscheidung hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft. Die Entscheidung wird durch das Organ der Gesellschaft an Drittparteien bekannt gemacht, welches am besten dafür in der Lage ist.

**Art. 4.** Das Kerngeschäft der Gesellschaft wird aus Investitionen in Grundstück und Immobilien in der Bundesrepublik Deutschland bestehen.

Investitionen können in Mietwohnungen, Gewerbeobjekte, Kleinhandelobjekte, Entwicklungsgrundstücke, Agrargrundstücke oder Mischgrundstücke entweder direkt oder indirekt im Wege von speziellen Investitionsvehikeln getätigt werden.

Zweck der Gesellschaft ist auch das Halten von Anteilen, in jeder bestehenden Form, an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung, oder auf andere Art, sowie der Übertragung durch Verkauf, Tausch oder auf andere Art, von Grundeigentum, Aktien, Schuldverschreibungen, Pfandbriefen, Schuldscheinen oder anderen Wertpapieren jeglicher Art, und der Besitz, die Verwaltung, die Entwicklung sowie das Management seines Portfolios.

Die Gesellschaft kann an der Gründung und der Fortführung jeglicher Finanz-, Industrie- oder Handelsunternehmen teilnehmen und Unterstützung im Wege von Darlehen, Bürgschaften, Garantien oder auf andere Weise für seine Toch-

terunternehmen, Zweigniederlassungen oder andere Unternehmen derselben Gruppe leisten. Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen in Luxemburg und im Ausland errichten. Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen und Schuldverschreibungen emittieren.

Generell kann die Gesellschaft alle kontrollierenden oder beaufsichtigenden Maßnahmen ergreifen, um jegliche finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen, handelsbezogenen oder industriellen Aktivitäten auszuführen, die es für nützlich und notwendig erachtet, um den Gesellschaftszweck zu erreichen und zu fördern.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Dauer gegründet.

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird nicht durch Insolvenz, Zahlungsunfähigkeit oder Verlust der Geschäftsfähigkeit eines Gesellschafters aufgelöst.

## **Titel II. - Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 7.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in zwölftausend fünfhundert (12.500) Anteile von je ein Euro (1,- EUR).

**Art. 8.** Die Anteile können, solange es nur einen Gesellschafter gibt, von diesem Gesellschafter ohne Beschränkungen übertragen werden.

Im Falle, dass es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Eine Übertragung von Anteilen inter vivos an Nichtgesellschafter kann nur nach Zustimmung von Gesellschaftern, welche mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten, erfolgen.

Für alle anderen Angelegenheiten wird auf die Artikel 189 und 190 des luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften verwiesen.

**Art. 9.** Ein Gesellschafter, seine Erben, Vertreter, Berechtigten oder Gläubiger können weder einen Antrag auf Siegelanlegung an den Gütern und Werten der Gesellschaft stellen, noch in irgendeiner Form den normalen Geschäftsgang der Gesellschaft beeinträchtigen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Bilanzen und die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung beziehen.

## **Titel III. - Geschäftsführung**

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern, welche von den Gesellschaftern für eine unbestimmte Dauer gewählt werden, verwaltet. Sofern mehrere Geschäftsführer gewählt sind, bilden sie einen Vorstand, welcher aus mindestens einem Kategorie A und einem Kategorie B Geschäftsführer besteht. Die Geschäftsführer können ohne Angabe von Gründen, ad nutum, abgewählt werden.

Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand ist mit den größtmöglichen Befugnissen ausgestattet, um alle Handlungen zur Verwaltung und Geschäftstätigkeit der Gesellschaft im Einklang mit dem Gesellschaftszweck durchführen zu können, wobei ihm alle Befugnisse zustehen, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung zugeschrieben werden.

Sollte die Gesellschaft als Klägerin oder Beklagte in einem Rechtsstreit auftreten, vertritt der Geschäftsführer, oder im Falle des Vorstandes der vom Vorstand dafür autorisierte Geschäftsführer, die Gesellschaft in ihrem eigenen Namen.

Im Falle der Ernennung mehrerer Geschäftsführer wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Vorstandes rechtswirksam verpflichtet, wobei wenigstens eine Unterschrift von einem Kategorie A Geschäftsführer stammen muss.

Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand kann seine Zuständigkeiten für spezielle Aufgaben an Unterbevollmächtigte oder an einen oder mehrere ad hoc Vertreter delegieren.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer kann der Vorstand nur wirksam entscheiden, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse des Vorstandes benötigen eine Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer. Alle Sitzungen des Vorstandes finden in Luxemburg statt.

Beschlüsse, welche von allen Mitgliedern des Vorstandes unterzeichnet sind, gelten als genauso wirksam angenommen, als wenn diese Beschlüsse bei einer korrekt einberufenen und abgehaltenen Vorstandssitzung getroffen worden wären. Die Unterschriften können auf einem einzelnen Dokument oder auf mehreren identischen Kopien erscheinen und sie können durch Brief, Telefax oder ähnliche Kommunikation nachgewiesen werden.

Außerdem soll jedes Vorstandsmitglied - welches an einer Vorstandssitzung im Wege einer Kommunikationshilfe (einschließlich Telefon) teilnimmt, welche es den (selbst, durch Vollmacht oder ebenfalls durch eine Kommunikationshilfe) anwesenden Vorstandsmitgliedern erlaubt, das andere Vorstandsmitglied jederzeit während der Sitzung zu hören und selbst gehört zu werden - als für diese Vorstandssitzung anwesend gelten und soll bei der Aufstellung des Quorums und mit seiner Stimme bei Abstimmungen während einer solchen Sitzung berücksichtigt werden.

Sollte ein Beschluss im Wege einer Telefonkonferenz gefasst werden, so soll der Beschluss als in Luxemburg gefasst gelten, sofern die Telefonkonferenz von Luxemburg aus initiiert wurde.

#### **Titel IV. - Gesellschafterversammlung**

**Art. 11.** Der einzige Gesellschafter ist mit allen Zuständigkeiten ausgestattet, die der Gesellschafterversammlung nach Abschnitt XII des Gesetzes eingeräumt werden.

Alle Entscheidungen, welche nicht in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers oder des Vorstandes fallen, können vom Gesellschafter getroffen werden. Jede solche Entscheidung muss schriftlich verfasst, in einem Protokoll festgehalten und in einem speziellen Register registriert werden.

Sollte mehr als ein Gesellschafter existieren, so werden die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung gefasst oder durch schriftliche Beratung auf Initiative des Geschäftsführers oder des Vorstandes. Beschlüsse gelten nur als angenommen, wenn Gesellschafter, welche mehr als fünfundsiebzig Prozent (75%) des Kapitals vertreten, zugestimmt haben.

Beschlüsse zur Abänderung dieser Satzung können mit Blick auf das geltende Gesetz nur wirksam gefasst werden, wenn ein solcher Beschluss von der Mehrheit der Gesellschafter gefasst wird, wobei ein Quorum von 2/3 des existierenden Gesellschaftskapitals anwesend sein muss.

Alle Gesellschafterversammlungen finden in Luxemburg statt.

Jeder Gesellschaftsanteil beinhaltet das Recht zur Abgabe einer Stimme auf jeder Gesellschafterversammlung.

Jeder Gesellschafter kann im Wege einer schriftlichen Vollmacht eine andere Person, die kein Gesellschafter sein muss, autorisieren, ihn auf einer Gesellschafterversammlung zu vertreten und in seinem Namen und auf seine Rechnung abzustimmen.

#### **Titel V. - Geschäftsjahr, Gewinn, Reserven**

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Oktober und endet am letzten Septembertag eines jeden Jahres.

**Art. 13.** Jedes Jahr, am letzten Tag des Monats September, werden ein Inventar der Aktiva und Verpflichtungen der Gesellschaft, sowie eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung erstellt.

Das Einkommen der Gesellschaft, nach Abzug der generellen Ausgaben und der Unkosten, der Abschreibungen und der Provisionen, stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; dieser Abzug ist solange obligatorisch, bis der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals umfasst. Der Abzug muss allerdings wieder bis zur vollständigen Herstellung des Reservefonds aufgenommen werden, wenn der Fond, zu welchem Zeitpunkt und aus welchem Grund auch immer, vermindert wurde.

Der verbleibende Betrag des Nettogewinns steht der Gesellschafterversammlung der Gesellschafter zur Verfügung.

#### **Titel VI. - Liquidation, Auflösung**

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, welche keine Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung, mit der in Artikel 142 des Gesetzes vom 10. August 1915 und seinen Abänderungsgesetzen bestimmten Mehrheit, ernannt werden. Der (die) Liquidator(en) verfüg(en) über die weitestgehenden Befugnisse zur Realisierung des existierenden Vermögens und Begleichung der Verpflichtungen.

Der nach der Begleichung aller Kosten, Schulden und Ausgaben, welche aufgrund der Liquidation entstehen, zur Verfügung stehende Betrag soll verwendet werden, um die von den Gesellschaftern auf Gesellschaftsanteile eingezahlten Beträge zurückzuzahlen.

Der danach noch bestehende Restbetrag wird an die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Gesellschaftsbeteiligung ausgezahlt.

#### **Titel VII. - Verschiedenes**

**Art. 15.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Parteien auf die bestehenden gesetzlichen Bestimmungen.

##### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 30. September 2014.

##### *Zeichnung - Einzahlung*

Nachdem diese Satzung wie obenstehend verfasst wurde, erklärt die erschienene Partei, wie folgt Anteile der Gesellschaft zu zeichnen:

AUERSTEDT HOLDING S.à r.l., vorbenannt, .....	12.500 Anteile
Gesamt: .....	12.500 Anteile

Die Anteile wurden vollständig durch Barzahlung eingezahlt, so dass ab dem jetzigen Zeitpunkt der Gesellschaft der Betrag von zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,- EUR) zur Verfügung steht, was von dem unterzeichnenden Notar, bestätigt wird.

119356

Kosten

Die aufgrund dieser Gründung angefallenen Ausgaben, Kosten, Entschädigungen oder Gebühren jeglicher Form, welche durch die Gesellschaft zu begleichen sind, werden auf ungefähr 1.200,- EUR geschätzt.

*Außerordentliche Gesellschafterversammlung*

Nachdem dieser Gründung der Gesellschaft verabschiedet wurde, entscheidet der oben erwähnte einzige Gesellschafter, wie folgt:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft ist in 48, rue d'Eich, L-1460 Luxemburg;
- 2) Als Geschäftsführer (gérants) der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer werden folgende Personen ernannt:

*Kategorie A Geschäftsführer:*

- a) Pascal Bruzesse, Geschäftsführer, geboren am 7. April 1966 in Esch-sur-Alzette (Luxemburg), mit beruflicher Adresse in 48, rue d'Eich L-1460 Luxembourg;
- b) Milene Margarida Belém Rolo, Geschäftsführer, geboren am 13. August 1985 in Samuel/Soure (Portugal), mit beruflicher Adresse in 48, rue d'Eich L-1460 Luxembourg.
- c) Sylvain Kirsch, Geschäftsführer, geboren am 8. April 1956 in Luxemburg, (Luxemburg), mit beruflicher Adresse in 48, rue d'Eich L-1460 Luxembourg.

*Kategorie B Geschäftsführer:*

Fabien Wannier, Direktor, geboren am 18. Juli 1977 in Bern (Schweiz) mit Wohnsitz in The Address, Downtown Dubai, P.O. Box 123234, Apt nr. 2008, Dubai, Vereinigte Arabische Emirate.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache spricht und versteht, bestätigt hiermit, dass auf Anweisung der oben erschienen Parteien die vorliegende Satzung in englischer Sprache gefolgt von einer deutschen Version verfasst ist, und dass auf Hinweis derselben erschienen Parteien im Falle von inhaltlichen Unterschieden zwischen den sprachlichen Versionen, die englische Version maßgebend sein soll.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Nachdem diese Urkunde dem anwesenden Bevollmächtigten, welche dem unterzeichnenden Notar durch Name, Nachname, Familienstand und Anschrift bekannt ist, vorgelesen wurde, hat der Bevollmächtigte zusammen mit dem Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Signé: G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33115. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118638/334.

(130144288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

**Auerstedt Vier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 179.587.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth of July.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Auerstedt Holding S.à r.l., société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by deed of notary Paul DECKER dated on 12 July 2013, not yet published in the Mémorial C, having its registered office at L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich, duly represented by Mrs Géraldine Nucera, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 July 2013.

Which proxy shall be signed ne varietur by the attorney of the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a private limited liability company and to draw up its articles of association as follows:

## **Title I. - Name, Registered office, Purpose, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by those of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended (hereafter the "Law") as well as by the present articles (hereafter the "Articles").

**Art. 2.** The name of the Company is "Auerstedt Vier S.à r.l."

**Art. 3.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The principal business activity of the Company will be the investment in properties and real estate in Germany.

Investment may be in residential, commercial, retail, development, land or mixed-use real estate assets either directly or indirectly by means of special purpose vehicles.

The Company shall also have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of real estate, stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated or group companies. The Company may also establish branches in Luxembourg and abroad. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The Company is established for an unlimited term.

**Art. 6.** The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the partners will not put an end to the Company.

## **Title II. - Capital, Parts**

**Art. 7.** The capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.-EUR) divided into twelve thousand five hundred (12,500) parts of one euro (1.- EUR) each.

**Art. 8.** Parts can be freely transferred by the sole partner, as long as there is only one partner.

In case there is more than one partner, parts are freely transferable among partners. Transfer of parts inter vivos to non-partners may only be made with the prior approval given in general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the Law.

**Art. 9.** The heirs, representatives or entitled persons of a partner and creditors of a partner cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

## **Title III. - Management**

**Art. 10.** The Company is managed by one or more managers appointed by the partners for an undetermined term. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers and comprise of at least one Category A and one Category B manager. The manager(s) may be revoked ad nutum.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the Company, except those expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers represented by the manager delegated for this purpose.

In case of plurality of managers, the Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers at least one being a Category A manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

In case of plurality of managers, the board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present either in person or by proxy.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

Resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

#### **Title IV. - General Meeting of Partners**

**Art. 11.** The sole partner shall exercise all the powers vested with the general meeting of the partners under section XII of the Law.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole partner. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

In case there is more than one partner, decisions of partners shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the manager or board of managers, as the case may be. Resolutions shall be validly adopted by the partners representing more than seventy five per cent (75%) of the capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

All general meetings of partners shall take place in Luxembourg.

Each part carries one vote at all meetings of partners.

Any partner may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a partner, to represent him at a general meeting of partners and to vote in his name and stead.

#### **Title V. - Financial year, Profits, Reserves**

**Art. 12.** The financial year of the Company starts on 1 October and ends on 30 September of each year.

**Art. 13.** Each year on 30 September an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The remainder of the net profit is at the disposal of the general meeting of partners.

#### **Title VI. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 14.** In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be partners, designated by the meeting of partners at the majority defined by Article 142 of the Law. The liquidator (s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the partners on the parts of the Company.

The final surplus will be distributed to the partners in proportion to their respective participation in the Company.

#### **Title VII. - Varia**

**Art. 15.** The parties refer to the existing Law and regulations for all matters not mentioned in the present Articles.

##### *Transitional provision*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 30 September 2014.

### Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the entire capital as follows:  
 Auerstedt Holding S.a r.l., prenamed . . . . . 12,500 shares  
 Total: . . . . . 12,500 shares

The parts have been fully paid up by a contribution in cash, so that as a result the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the undersigned notary.

### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately 1,200.-EUR.

### Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing party, represented as stated above, and representing the entirety of the subscribed capital passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg;
- 2) The following persons have been elected as managers (gérants) of the Company for an undetermined term:

#### Category A Manager:

- a) Mr Pascal Bruzesse, director, born on 7 April 1966 in Esch sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, having his professional residence at 48, rue d'Eich L-1460 Luxembourg;
- b) Mrs Milene Margarida Belém Rolo, director, born on 13 August 1985 in Samuel/Soure, Portugal, having her professional residence at 48, rue d'Eich L-1460 Luxembourg;
- c) Mr Sylvain Kirsch, director, born on 8 April 1956 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having his professional residence at 48, rue d'Eich L-1460 Luxembourg.

#### Category B Manager:

Mr Fabien Wannier, director, born on 18 July 1977 in Bern Switzerland, residing at The Address, Downtown Dubai, P.O. Box 123234, Apt nr. 2008, Dubai, United Arab Emirates.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English followed by a German translation, on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, known to the undersigned notary by name, given name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary, the present deed.

### Follows the german version

Im Jahre zweitausenddreizehn, am zwölften Juli.

Vor Maître Paul Decker, Notar mit Amtssitz in Luxembourg.

Ist erschienen:

Auerstedt Holding S.à r.l., société à responsabilité limitée, gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg durch Gründungsurkunde aufgenommen durch Notar Paul DECKER am 12. Juli 2013, noch nicht im Mémorial C veröffentlicht, mit Gesellschaftssitz in L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich, vertreten durch Frau Géraldine Nucera, Privat Angestellte, mit Adresse in Luxemburg, auf Grund einer am 12. Juli 2013 gegebenen Vollmacht.

Welche Vollmacht, nachdem sie durch den oben benannten Vertreter und den unterzeichnenden Notar ne varietur gezeichnet wurde, mit dieser Urkunde verbunden bleiben soll, um zusammen registriert zu werden.

Die oben benannte Partei, vertreten wie oben erwähnt, erklärt ihre Absicht, mit dieser Urkunde eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen und die folgende Satzung aufzustellen:

### Titel I. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den bestehenden luxemburgischen Gesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungen, (hiernach die «Gesetz») und der hiernach folgenden Satzung (die «Satzung») unterliegt.

**Art. 2.** Die Gesellschaft führt die Firma „Auerstedt Vier S.à r.l.“.

**Art. 3.** Der Gesellschaftssitz ist in Luxemburg. Er kann auf Grund eines Beschlusses der Gesellschafter, welcher nach den gesetzlichen Regelungen, die für eine Satzungsänderung maßgeblich sind, ergeht, an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Im Falle außergewöhnlicher politischer oder wirtschaftlicher Ereignisse, welche auftreten oder sich dringlich ergeben und die normale Aktivität oder Kommunikation am Gesellschaftssitz mit dem Ausland erschweren, kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden bis diese Ereignisse oder Umstände nicht mehr vorhanden sind.

Eine solche Entscheidung hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft. Die Entscheidung wird durch das Organ der Gesellschaft an Drittparteien bekannt gemacht, welches am besten dafür in der Lage ist.

**Art. 4.** Das Kerngeschäft der Gesellschaft wird aus Investitionen in Grundstück und Immobilien in der Bundesrepublik Deutschland bestehen.

Investitionen können in Mietwohnungen, Gewerbeobjekte, Kleinhandelsobjekte, Entwicklungsgrundstücke, Agrargrundstücke oder Mischgrundstücke entweder direkt oder indirekt im Wege von speziellen Investitionsvehikeln getätigt werden.

Zweck der Gesellschaft ist auch das Halten von Anteilen, in jeder bestehenden Form, an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung, oder auf andere Art, sowie der Übertragung durch Verkauf, Tausch oder auf andere Art, von Grundeigentum, Aktien, Schuldverschreibungen, Pfandbriefen, Schuldscheinen oder anderen Wertpapieren jeglicher Art, und der Besitz, die Verwaltung, die Entwicklung sowie das Management seines Portfolios.

Die Gesellschaft kann an der Gründung und der Fortführung jeglicher Finanz-, Industrie- oder Handelsunternehmen teilnehmen und Unterstützung im Wege von Darlehen, Bürgschaften, Garantien oder auf andere Weise für seine Tochterunternehmen, Zweigniederlassungen oder andere Unternehmen derselben Gruppe leisten. Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen in Luxemburg und im Ausland errichten. Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen und Schuldverschreibungen emittieren.

Generell kann die Gesellschaft alle kontrollierenden oder beaufsichtigenden Maßnahmen ergreifen, um jegliche finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen, handelsbezogenen oder industriellen Aktivitäten auszuführen, die es für nützlich und notwendig erachtet, um den Gesellschaftszweck zu erreichen und zu fördern.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Dauer gegründet.

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird nicht durch Insolvenz, Zahlungsunfähigkeit oder Verlust der Geschäftsfähigkeit eines Gesellschafters aufgelöst.

## **Titel II. - Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 7.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in zwölftausend fünfhundert (12.500) Anteile von je ein Euro (1,- EUR).

**Art. 8.** Die Anteile können, solange es nur einen Gesellschafter gibt, von diesem Gesellschafter ohne Beschränkungen übertragen werden.

Im Falle, dass es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Eine Übertragung von Anteilen inter vivos an Nichtgesellschafter kann nur nach Zustimmung von Gesellschaftern, welche mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten, erfolgen.

Für alle anderen Angelegenheiten wird auf die Artikel 189 und 190 des luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften verwiesen.

**Art. 9.** Ein Gesellschafter, seine Erben, Vertreter, Berechtigten oder Gläubiger können weder einen Antrag auf Siegelanlegung an den Gütern und Werten der Gesellschaft stellen, noch in irgendeiner Form den normalen Geschäftsgang der Gesellschaft beeinträchtigen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Bilanzen und die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung beziehen.

## **Titel III. - Geschäftsführung**

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern, welche von den Gesellschaftern für eine unbestimmte Dauer gewählt werden, verwaltet. Sofern mehrere Geschäftsführer gewählt sind, bilden sie einen Vorstand, welcher aus mindestens einem Kategorie A und einem Kategorie B Geschäftsführer besteht. Die Geschäftsführer können ohne Angabe von Gründen, ad nutum, abgewählt werden.

Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand ist mit den größtmöglichen Befugnissen ausgestattet, um alle Handlungen zur Verwaltung und Geschäftstätigkeit der Gesellschaft im Einklang mit dem Gesellschaftszweck durchführen zu können, wobei ihm alle Befugnisse zustehen, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung zugeschrieben werden.

Sollte die Gesellschaft als Klägerin oder Beklagte in einem Rechtsstreit auftreten, vertritt der Geschäftsführer, oder im Falle des Vorstands der vom Vorstand dafür autorisierte Geschäftsführer, die Gesellschaft in ihrem eigenen Namen.

Im Falle der Ernennung mehrerer Geschäftsführer wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Vorstandes rechtswirksam verpflichtet, wobei wenigstens eine Unterschrift von einem Kategorie A Geschäftsführer stammen muss.

Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand kann seine Zuständigkeiten für spezielle Aufgaben an Unterbevollmächtigte oder an einen oder mehrere ad hoc Vertreter delegieren.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer kann der Vorstand nur wirksam entscheiden, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse des Vorstandes benötigen eine Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer. Alle Sitzungen des Vorstands finden in Luxemburg statt.

Beschlüsse, welche von allen Mitgliedern des Vorstandes unterzeichnet sind, gelten als genauso wirksam angenommen, als wenn diese Beschlüsse bei einer korrekt einberufenen und abgehaltenen Vorstandssitzung getroffen worden wären. Die Unterschriften können auf einem einzelnen Dokument oder auf mehreren identischen Kopien erscheinen und sie können durch Brief, Telefax oder ähnliche Kommunikation nachgewiesen werden.

Außerdem soll jedes Vorstandsmitglied - welches an einer Vorstandssitzung im Wege einer Kommunikationshilfe (einschließlich Telefon) teilnimmt, welche es den (selbst, durch Vollmacht oder ebenfalls durch eine Kommunikationshilfe) anwesenden Vorstandsmitgliedern erlaubt, das andere Vorstandsmitglied jederzeit während der Sitzung zu hören und selbst gehört zu werden - als für diese Vorstandssitzung anwesend gelten und soll bei der Aufstellung des Quorums und mit seiner Stimme bei Abstimmungen während einer solchen Sitzung berücksichtigt werden.

Sollte ein Beschluss im Wege einer Telefonkonferenz gefasst werden, so soll der Beschluss als in Luxemburg gefasst gelten, sofern die Telefonkonferenz von Luxemburg aus initiiert wurde.

#### **Titel IV. - Gesellschafterversammlung**

**Art. 11.** Der einzige Gesellschafter ist mit allen Zuständigkeiten ausgestattet, die der Gesellschafterversammlung nach Abschnitt XII des Gesetzes eingeräumt werden.

Alle Entscheidungen, welche nicht in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers oder des Vorstands fallen, können vom Gesellschafter getroffen werden. Jede solche Entscheidung muss schriftlich verfasst, in einem Protokoll festgehalten und in einem speziellen Register registriert werden.

Sollte mehr als ein Gesellschafter existieren, so werden die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung gefasst oder durch schriftliche Beratung auf Initiative des Geschäftsführers oder des Vorstands. Beschlüsse gelten nur als angenommen, wenn Gesellschafter, welche mehr als fünfundsiebzig Prozent (75%) des Kapitals vertreten, zugestimmt haben.

Beschlüsse zur Abänderung dieser Satzung können mit Blick auf das geltende Gesetz nur wirksam gefasst werden, wenn ein solcher Beschluss von der Mehrheit der Gesellschafter gefasst wird, wobei ein Quorum von 2/3 des existierenden Gesellschaftskapitals anwesend sein muss.

Alle Gesellschafterversammlungen finden in Luxemburg statt.

Jeder Gesellschaftsanteil beinhaltet das Recht zur Abgabe einer Stimme auf jeder Gesellschafterversammlung.

Jeder Gesellschafter kann im Wege einer schriftlichen Vollmacht eine andere Person, die kein Gesellschafter sein muss, autorisieren, ihn auf einer Gesellschafterversammlung zu vertreten und in seinem Namen und auf seine Rechnung abzustimmen.

#### **Titel V. - Geschäftsjahr, Gewinn, Reserven**

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Oktober und endet am letzten Septembertag eines jeden Jahres.

**Art. 13.** Jedes Jahr, am letzten Tag des Monats September, werden ein Inventar der Aktiva und Verpflichtungen der Gesellschaft, sowie eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung erstellt.

Das Einkommen der Gesellschaft, nach Abzug der generellen Ausgaben und der Unkosten, der Abschreibungen und der Provisionen, stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; dieser Abzug ist solange obligatorisch, bis der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals umfasst. Der Abzug muss allerdings wieder bis zur vollständigen Herstellung des Reservefonds aufgenommen werden, wenn der Fond, zu welchem Zeitpunkt und aus welchem Grund auch immer, vermindert wurde.

Der verbleibende Betrag des Nettogewinns steht der Gesellschafterversammlung der Gesellschafter zur Verfügung.

#### **Titel VI. - Liquidation, Auflösung**

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, welche keine Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung, mit der in Artikel 142 des Gesetzes vom 10. August 1915 und seinen Abänderungsgesetzen bestimmten Mehrheit, ernannt werden. Der (die) Liquidator(en) verfüg(en) über die weitestgehenden Befugnisse zur Realisierung des existierenden Vermögens und Begleichung der Verpflichtungen.

Der nach der Begleichung aller Kosten, Schulden und Ausgaben, welche aufgrund der Liquidation entstehen, zur Verfügung stehende Betrag soll verwendet werden, um die von den Gesellschaftern auf Gesellschaftsanteile eingezahlten Beträge zurückzuzahlen.

Der danach noch bestehende Restbetrag wird an die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Gesellschaftsbeteiligung ausbezahlt.

## Titel VII. - Verschiedenes

**Art. 15.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Parteien auf die bestehenden gesetzlichen Bestimmungen.

### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 30. September 2014.

### *Zeichnung - Einzahlung*

Nachdem diese Satzung wie obenstehend verfasst wurde, erklärt die erschienene Partei, wie folgt Anteile der Gesellschaft zu zeichnen:

AUERSTEDT HOLDING S.à r.l., vorbenannt . . . . .	12.500 Anteile
Gesamt: . . . . .	12.500 Anteile

Die Anteile wurden vollständig durch Barzahlung eingezahlt, so dass ab dem jetzigen Zeitpunkt der Gesellschaft der Betrag von zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,- EUR) zur Verfügung steht, was von dem unterzeichnenden Notar, bestätigt wird.

### *Kosten*

Die aufgrund dieser Gründung angefallenen Ausgaben, Kosten, Entschädigungen oder Gebühren jeglicher Form, welche durch die Gesellschaft zu begleichen sind, werden auf ungefähr 1.200,-EUR geschätzt.

### *Außerordentliche Gesellschafterversammlung*

Nachdem dieser Gründung der Gesellschaft verabschiedet wurde, entscheidet der oben erwähnte einzige Gesellschafter, wie folgt:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft ist in 48, rue d'Eich, L-1460 Luxemburg;
- 2) Als Geschäftsführer (gérants) der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer werden folgende Personen ernannt:

#### *Kategorie A Geschäftsführer:*

- a) Pascal Bruzesse, Geschäftsführer, geboren am 7. April 1966 in Esch sur Alzette (Luxemburg), mit beruflicher Adresse in 48, rue d'Eich L-1460 Luxembourg;
- b) Milene Margarida Belém Rolo, Geschäftsführer, geboren am 13. August 1985 in Samuel/Soure (Portugal), mit beruflicher Adresse in 48, rue d'Eich L-1460 Luxembourg.
- c) Sylvain Kirsch, Geschäftsführer, geboren am 8. April 1956 in Luxemburg, (Luxemburg), mit beruflicher Adresse in 48, rue d'Eich L-1460 Luxembourg.

#### *Kategorie B Geschäftsführer:*

Fabien Wannier, Direktor, geboren am 18. Juli 1977 in Bern (Schweiz) mit Wohnsitz in The Address, Downtown Dubai, P.O. Box 123234, Apt nr. 2008, Dubai, Vereinigte Arabische Emirate.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache spricht und versteht, bestätigt hiermit, dass auf Anweisung der oben erschienen Parteien die vorliegende Satzung in englischer Sprache gefolgt von einer deutschen Version verfasst ist, und dass auf Hinweis derselben erschienen Parteien im Falle von inhaltlichen Unterschieden zwischen den sprachlichen Versionen, die englische Version maßgebend sein soll.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Nachdem diese Urkunde dem anwesenden Bevollmächtigten, welche dem unterzeichnenden Notar nach Name, Nachname, Familienstand und Anschrift bekannt ist, vorgelesen wurde, hat der Bevollmächtigten zusammen mit dem Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Signé: G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33116. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118640/334.

(130144563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

**Agence d'Assurances Kandel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4999 Schouweiler, 37, rue Jean Guillaume Kremer.

R.C.S. Luxembourg B 116.376.

L'an deux mille treize, le cinquième jour du mois d'août.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1° Monsieur Aloyse KANDEL, agent d'assurances, né à Luxembourg, le 23 février 1945, demeurant à L-4999 Schouweiler, 37, rue Jean Guillaume Kremer;

2° Madame Théa ALESCH, secrétaire, née à Luxembourg, le 12 mai 1951, demeurant à L-4999 Schouweiler, 37, rue Jean Guillaume Kremer, ici représentée par Monsieur Aloyse KANDEL, prénommé sous 1°, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

3° Madame Régine REINERT, technicien chimiste, née à Luxembourg, le 20 avril 1988, demeurant à L-4999 Schouweiler, 37, rue Jean Guillaume Kremer, ici représentée par Monsieur Aloyse KANDEL, prénommé sous 1°, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Les comparants sous 1° à 2°, représentés comme dit ci-avant, déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée AGENCE D'ASSURANCES KANDEL S.à r.l., avec siège social à L-4999 Schouweiler, 37, Rue Jean Guillaume Kremer, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 116.376, constituée suivant acte reçu par Maître George d'Huart, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 13 avril 2006, publié au Mémorial C numéro 1387 du 19 juillet 2006 (la «Société»).

- La comparante sous 2°, Madame Théa ALESCH, déclare céder vingt (20) parts sociales dans la Société à Monsieur Aloyse KANDEL, prénommé sous 1°, ici présent et ce acceptant, au prix convenu entre parties, ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

- La comparante sous 2°, Madame Théa ALESCH, déclare céder dix (10) parts sociales dans la Société à Madame Régine REINERT, prénommée sous 3°, représentée comme dit ci-avant et ce acceptant, au prix convenu entre parties, ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

Ensuite, Monsieur Aloyse KANDEL, prénommé sous 1°, agissant en sa qualité de seule gérant de la Société, déclare ratifier la susdite cession de parts sociales au nom de la société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Les associés acceptent expressément cette cession de parts sociales conformément à l'article 7 des statuts.

Sur ce qui précède, les comparants sous 1° à 3°, agissant en leur qualité de seuls associés de la Société, ont pris la résolution suivante:

*Première et Unique résolution*

Suite aux cessions de parts sociales précédentes, les cent parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

1° Monsieur Aloyse Kandel, prénommé, trente parts sociales . . . . .	30 parts
2° Madame Théa Alesch, prénommée, soixante parts sociales . . . . .	60 parts
3° Madame Régine Reinert, prénommée, dix parts sociales . . . . .	10 parts
TOTAL: CENT PARTS . . . . .	100 PARTS

*Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Aloyse Kandel, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 août 2013. LAC / 2013 / 36922. Reçu 12.- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118647/57.

(130144416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

**Actino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1452 Luxembourg, 30, rue Théodore Eberhard.

R.C.S. Luxembourg B 179.563.

—  
STATUTS

L'an deux mil treize, le premier août,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Stéphane D'ACREMONT, consultant en management, organisation et innovation, né à Neuilly-sur-Seine, France, le 08 octobre 1970, demeurant à L-1452 Luxembourg, 30, rue Théodore Eberhard.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «ACTINO s.à r.l.»

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet:

La conception, la réalisation, l'édition sous toute ses formes, l'exploitation, la cession, la commercialisation, l'installation, la distribution de matériels et de programmes informatiques, de sites Internet, de prestations de conseils et d'accompagnements d'études diverses;

La location de temps d'accès à un service Internet, l'hébergement de services informatiques;

La constitution et l'utilisation de toutes banques d'informations, de données et de connaissances;

La vente de produits, informations, documents, connaissances, services par Internet et réseaux de distribution physique;

La formation en management et informatique.

En outre, la société pourra exercer toute activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

D'une façon générale, elle pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (Eur 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (Eur 25,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

**Art. 5.** Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 7.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 8.** La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

**Art. 9.** Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

**Art. 11.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

**Art. 13.** Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

**Art. 15.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais:*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille cent Euros (Eur 1.100,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention du comparant qu'avant toute activité commerciale de la société présente-ment fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Le comparant reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

#### *Loi anti-blanchiment*

En application de la loi du 12 novembre 2004, le comparant déclare être le bénéficiaire réel de cette opération et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

#### *Souscription*

Les 500 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Stéphane D'ACREMONT pré-qualifié.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil quatorze.

#### *Assemblée générale*

Le fondateur prénommé, détenant l'intégralité des parts sociales, s'est constitué en Assemblée Générale et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-1452 Luxembourg, 30, rue Théodore Eberhard.
- 2) La société sera gérée par un gérant unique: Monsieur Stéphane D'ACREMONT, consultant en management, organisation et innovation, né à Neuilly-sur-Seine, France, le 08 octobre 1970, demeurant à L-1452 Luxembourg, 30, rue Théodore Eberhard.
- 3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifié au moyen de sa carte d'identité.

Signé: S. D'ACREMONT, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 5 août 2013. Relation: CAP/2013/3005. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme.

Capellen, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118646/109.

(130144214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

**MFX8 Holdco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 173.974.

In the year two thousand thirteen, on the thirty-first day of July,

before Maître Gérard Lecuit notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MFX7 Holdco Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6D, route de Trèves L-2633 Senningerberg,, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 173.969, (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr. Juan Alvarez Hernandez, private employee, with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633, Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under a private seal on the 31<sup>st</sup> day of July.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, notes the provisions of articles 199 and 200-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law), and requests the undersigned notary to record the following:

I. That he is the sole shareholder of MFX8 Holdco Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6D, route de Trèves L-2633 Senningerberg,, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 173.974, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, dated 18 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°395 of 18 February 2013 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles)

II. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;

III. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

IV. The agenda of the Meeting is worded as follows:

(a) Change of the denomination of the issued share capital of the Company from Euro to USD and conversion of the current issued share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) into USD at the exchange rate of 1.3234 / USD published on ft.com on 24 July 2013, to amend the nominal value from one Euro (EUR 1) per share to one USD cent (USD 0.01);

(b) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of three thousand four hundred fifty seven USD and fifty cents (USD 3,457.5) so as to bring the Company's share capital from its current amount to twenty thousand USD (USD 20,000) by the issue of three hundred forty five thousand seven hundred fifty (345,750) shares with a par value of one USD cent (USD 0.01) each in consideration of a payment in cash of three thousand four hundred fifty seven USD and fifty cents (USD 3,457.5) (the "Cash Contribution");

(c) subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes adopted under items (a) and (b) above;

(d) delegation of powers;

(e) miscellaneous.

V. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to change the denomination of the issued share capital of the Company from Euro to USD and convert the current issued share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) into USD at the exchange rate of 1.3234 /USD published on ft.com on 24 July 2013 (being USD 16,542.50).

The Sole Shareholder resolved to amend the nominal value from one Euro (EUR 1) per share to one USD cent (USD 0.01).

#### *Second resolution*

The Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of three thousand four hundred fifty seven and half USD forty three cents (USD 3,457.5) so as to bring the Company's share capital from its current amount to twenty thousand USD (USD 20,000) by the issue of three hundred forty five thousand seven hundred fifty (345,750) shares with a par value of one USD cent (USD 0.01) each, in consideration of the Cash Contribution.

The Shareholder resolved to subscribe to the new shares and pay for such shares by the Cash Contribution. Evidence of the Cash Contribution has been shown to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** Capital. The share capital is set at twenty thousand US Dollar (USD 20,000.-), represented by two million (2,000,000) shares in registered form, with a par value of one US Dollar cent (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid-up."

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to authorize any manager of the company, and/or any employee of MaplesFS (Luxembourg) S.A., each acting individually and with full power of substitution, to make any statement and sign all documents and do everything which is lawful, necessary or simply useful in order to proceed, in accordance with the requirements of the Luxembourg law, to any registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to any publication in the official gazette of the Grand Duchy of Luxembourg (the Memorial C) in connection with the above resolutions, with the promise ratification of all said actions taken whenever requested.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand euro (EUR 1,000).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said representative of the appearing party signed together with us the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française:**

L'an deux mille treize, le trente et unième jour du mois de juillet, par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

MFX7 Holdco Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois dont le siège social est situé à L-2633 Senningerberg, 6D, EBBC, route de Trèves, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 173.969, (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Juan Alvarez Hernandez, employé privé, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633, Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 31 juillet.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme déclaré ci-dessus, prend note des dispositions des articles 199 and 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi de 1915), laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. qu'il est l'associé unique de MFX8 Holdco Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 6D, route de Trèves L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 173.974, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C - N°395 en date 18 février 2013 (la Société).

II. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, avec une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

III. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société;

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est établi comme suit:

(a) modification de la devise dans laquelle est exprimé le capital social de la Société de l'Euro en USD et conversion du capital social actuel s'élevant à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) en USD au taux de change de 1.3234 USD tel que publié sur ft.com en date du 24 juillet 2013, modification de la valeur nominale de un euro (EUR 1) par part sociale à un centime de USD (USD 0,01);

(b) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois mille quatre cent cinquante-sept USD et cinquante centimes (USD 3.457,5) de sorte à porter le capital social de la Société de son montant actuel à vingt mille USD (USD 20.000) par l'émission de trois cent quarante-cinq mille sept cent cinquante (345,750) parts sociales d'une valeur nominale de un centime de USD (USD 0,01) chacune, en contrepartie d'un paiement en espèces de trois mille quatre cent cinquante-sept USD et cinquante centimes (USD 3,457.5) ("Apport en Espèces");

(c) modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les changements adoptés sous le point (a) et (b) ci-dessus;

(d) délégation des pouvoirs;

(e) divers.

VI L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de changer la devise dans laquelle est exprimé le capital social de la Société de l'Euro en USD et de convertir le capital social actuel s'élevant à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) en USD au taux de change de 1.3234 /USD tel que publié sur ft.com en date du 24 juillet 2013 (équivalent à USD 16.542,50).

L'Associé Unique a décidé de modifier la valeur nominale de un Euro (EUR 1) par part sociale à un centime d'USD (USD 0,01).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital émis de la Société d'un montant de trois mille quatre cent cinquante-sept USD et cinquante centimes (USD 3,457.5) de sorte à porter le capital social de la Société de son montant actuel à vingt mille USD (USD 20,000) par l'émission de trois cent quarante-cinq mille sept cent cinquante (345,750) parts sociales d'une valeur nominale de un centime de USD (USD 0,01) chacune, en contrepartie de l'Apport en Espèces.

L'Associé a décidé de souscrire aux nouvelles parts sociales et de payer ces parts par l'Apport en Espèces. La preuve de l'Apport en Espèces a été rapportée au notaire instrumentant.

#### *Troisième résolution*

Suite à las résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à vingt mille US Dollar (USD 20.000), représenté par deux million (2.000.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un centime d'USD (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé unique décide d'autoriser tout gérant de la Société, et/ou tout employé de MaplesFS (Luxembourg) S.A., chacun agissant individuellement avec pouvoir de substitution, d'effectuer toute déclaration et de signer tous les documents et faire tout ce qui est légal, nécessaire ou simplement utile afin de procéder, en conformité avec les exigences de la loi luxembourgeoise, à toute inscription auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à toute publication dans la gazette officielle du Grand-Duché de Luxembourg (le Mémorial C) en liaison avec les résolutions ci-dessus, avec la promesse de ratifier toutes lesdites actions entreprises à chaque demande.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le dit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Alvarez Hernandez, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 août 2013. Relation: LAC/2013/36497. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118453/164.

(130143924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

**Gazprombank Mortgage Funding 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.919.

—  
CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand thirteen, on the second day of August.

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

- Stichting Gazprombank Mortgage Funding 2, a foundation (Stichting) established under the laws of the Netherlands, registered with the Dutch Trade Register of the Chamber of Commerce under number 34269571 and having its registered office at Luna ArenA, Herikerberweg 238, 1101 CM Amsterdam, the Netherlands,

hereby represented by Mr Jean-Paul Schmit, employee, professionally residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy delivered to him, which, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration. Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that:

I. Gazprombank Mortgage Funding 2 S.A., a limited company ("société anonyme") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") under the number B 125.919, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen notary residing in Niederanven, on the 23<sup>rd</sup> March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1074 on the 6<sup>th</sup> June 2007,

II. the capital of the Company is fixed at thirty one thousand euro (31.000.- EUR) represented by three thousand one hundred (3,100) shares with a nominal value of ten euro (10.- EUR) each, fully paid up;

III. the appearing party is the sole shareholder of the Company;

IV. the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;

V. the appearing party, being the sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all assets have been realised;
- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid;
- that it irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company any other potential liabilities presently unknown to the Company and therefore not paid to date.
- that it empowers TMF Luxembourg S.A. to: i) file the tax returns of the Company on its behalf with the Luxembourg tax authorities; ii) to receive the tax refunds from the Luxembourg tax authorities due to the overpayments carried out by the Company; and, iii) to settle any potential remaining costs of the Company with the refunds to receive from the tax authorities.

VI. as a result of the above, the liquidation of the Company is to be considered closed;

VII. full discharge is granted to the directors of the Company for the exercise of their mandates;

VIII. the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy (Grand Duchy of Luxembourg) or any other address that will be chosen by the shareholder.

### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand hundred Euro (1.000.- EUR).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deuxième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Stichting Gazprombank Mortgage Funding 2, une fondation régie par le droit Néerlandais, enregistrée auprès du Registre de Commerce Néerlandais, sous le numéro 34269571, ayant son siège social à Luna ArenA, Herikerberweg 238, 1101 CM Amsterdam, Pays-Bas,

représentée par M. Jean-Paul Schmit, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme décrite ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. la société Gazprombank Mortgage Funding 2 S.A. une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.919, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 23 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1074 du 6 juin 2007;

II. le capital social de la Société a été fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euro (10.- EUR) chacune entièrement libérées;

III. la comparante est l'actionnaire unique de la Société;

IV. la comparante a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

V. la comparante, étant l'unique actionnaire de la Société et agissant comme liquidatrice de la Société déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés;

- que, sous réserve de ce qui suit, tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été entièrement réglés;

- qu'elle déclare irrévocablement assumer et payer au nom et pour le compte de la Société tous éventuels autres passifs actuellement inconnus de la Société et dès lors impayés à cette date;

- qu'elle donne pouvoir à TMF Luxembourg S.A. de: i) déposer les déclarations fiscales de la Société en son nom auprès des autorités fiscales luxembourgeoises;

ii) de recevoir tout paiement/remboursement d'impôts de la part des autorités fiscales luxembourgeoises qui serait dû en raison de l'excédent d'impôt payé par la Société; et, iii) de payer toute dette éventuelle de la Société qui resterait due avec le paiement/remboursement reçu par les autorités fiscales.

VI. la liquidation de la Société est dès lors à considérer comme clôturée;

VII. décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leurs mandats;

VIII. les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy ou à n'importe quelle adresse choisie par l'associé.

### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille euros (1.000.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Schmit, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 août 2013. Relation: LAC/2013/35753. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2013.

Référence de publication: 2013118807/101.

(130144641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

### **Blockvault, Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 179.579.

L'an deux mille treize, le six juin.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

#### **A COMPARU:**

La société EQUITRA INC., société de droit canadien ayant son siège social à 405-201 boul. Curé-Labelle, Sainte-Thérèse, Québec J7E2Z7, Canada, inscrite au Registre des entreprises du Québec sous le numéro 1162735378,

représentée par Monsieur Claude DERAGON, agissant en sa qualité d'administrateur, habilité à représenter valablement la société par sa seule signature.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme, dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «BLOCKVAULT» (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique.

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique à transférer le siège social de la Société dans tout autre endroit de la même commune.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra également acquérir, détenir, archiver et sauvegarder des données contenues sous différents formats matériels ou immatériels afin de les gérer et les mettre en valeur.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission d'actions et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toutes autres sociétés en vue de les détenir à terme. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toutes autres sociétés en vue de les détenir à terme. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, consentir toutes hypothèques et cautions à la garantie d'emprunts, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société pourra, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société a également pour objet, soit directement soit en sous-traitance, l'acquisition, l'exploitation, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, la gestion, l'administration, la location, l'acquisition de terrains, d'immeubles, meublés

non meublés, et d'une manière générale l'exercice de ses droits de propriété sur ces biens et toutes opérations susceptibles d'en faciliter indirectement la réalisation.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

## Titre II. - Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique, sauf dispositions contraires de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (ci-après la «Loi»).

**Art. 6.** Le capital autorisé est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) qui sera représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est, pendant une période de cinq (5) années prenant fin le 06 juin 2018, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la Loi.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

**Art. 7.** L'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, l'actionnaire unique peut décider la création d'une ou plusieurs classes d'actions et fixer des droits et conditions spécifiques attachés à chaque classe d'actions.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la Loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

## Titre III. - Administration

**Art. 8.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Ils sont nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six (6) années; ils sont rééligibles et toujours révocables avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la Loi.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- Il démissionne de son poste avec préavis à la Société, ou

- Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la Loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

- Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

- Il est révoqué par une résolution des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par l'actionnaire unique, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Si la nomination faite par le conseil d'administration n'est pas ratifiée par cette assemblée, les délibérations prises avec l'administrateur et les actes accomplis par lui n'en seront pas moins valables.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un administrateur unique, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

**Art. 10.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la Loi, le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes en faveur des actionnaires.

**Art. 11.** Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou sur convocation de deux (2) administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige.

Convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera adressée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, télex ou courrier électronique. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, câble, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence, conférence téléphonique ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Lorsqu'une réunion est effectuée par conférence téléphonique ou visioconférence, elle devra être initiée et présidée depuis Luxembourg. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 12.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par la personne nommée en son remplacement, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 13.** Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la Société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la Société.

**Art. 14.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera valablement engagée par sa seule signature.

**Art. 15.** Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur-délégué à cet effet ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Les exploits pour ou contre la Société sont valablement faits au nom de la Société.

Dans les limites de la Loi, chaque administrateur présent ou passé sera indemnisé sur les avoirs de la Société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice de sa fonction.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 16.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par l'actionnaire unique pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables avec ou sans motif.

#### **Titre V. - Assemblée générale des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique**

**Art. 17.** L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net réservé aux actionnaires.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 18.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Lorsqu'une assemblée est effectuée par conférence téléphonique ou visioconférence, elle devra être initiée et présidée depuis Luxembourg. L'assemblée tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

#### **Titre VI. - Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 20.** L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société, des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, l'actionnaire unique déterminera, sur proposition du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, de quelle façon le solde du bénéfice annuel net sera affecté.

## **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 21.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par l'actionnaire unique, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les actionnaires en proportion des actions détenues par eux.

## **Titre VIII. - Disposition générale**

**Art. 22.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et à ses modifications ultérieures.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.
3. Par dérogation à l'article 11 des statuts le premier président peut être nommé par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société.

### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, la société EQUITRA INC., préqualifiée, déclare souscrire aux 310 (trois cent dix) actions représentant l'intégralité du capital.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

### *Déclaration et Avertissement*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Le notaire a attiré l'attention du comparant sur le fait que la société devra obtenir une autorisation administrative à faire le commerce par rapport à l'objet tel que libellé à l'article 4 des statuts, ce que le comparant reconnaît expressément.

### *Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.500 (mille cinq cents euros).

### *Assemblée générale extraordinaire*

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019:

- Monsieur Claude DERAGON, dirigeant de société, né le 06 juillet 1955 à Lachine (Canada), demeurant au 11, rue du Dorai Morin-Heights, Québec J0R1H0, Canada;

- Monsieur Pierre GAUVIN, dirigeant de société, né le 08 juin 1966 à Montréal (Canada), demeurant au 245, ch. du Ruisseau Piedmont, Québec J0R1K0, Canada,

qui est également nommé Président du conseil d'administration;

- Monsieur Sylvain ETHIER, employé privé, né le 25 juin 1963 à Montréal (Canada), demeurant au 410, rue Viens, Mont-Saint-Hilaire, Québec J3G4S6, Canada.

#### *Deuxième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019:

FIDUCIAIRE BEUMANNOIR S.A., société anonyme, ayant son siège à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 52618.

#### *Troisième résolution*

Le siège social de la Société est fixé à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Deragon et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juin 2013. Relation: LAC/2013/27365. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013118691/274.

(130144417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

---

**PBG Soda Can Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 50.400,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 108.205.

L'adresse du gérant A suivant de la Société a changé comme suit:

- Rachael Walker, née le 5 septembre 1977 à New Plymouth, Nouvelle-Zélande, a désormais son adresse professionnelle au 566 Chiswick High Road, Chiswick Park, Building 4, W4 5YE Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PBG Soda Can Holdings S.à r.l.

Patrick Leonardus Cornelis van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2013117539/15.

(130142684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**SIGNA R.E.C.P. Development « Oberpollinger » Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 167.949.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2013118108/11.

(130143295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

---

**Coller International Partners VI Luxembourg Feeder Fund SCA SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 168.086.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 18. Juni 2013:*

Erneuerung des Mandats des Wirtschaftsprüfers PricewaterhouseCoopers Société coopérative, 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Das Mandat für den Wirtschaftsprüfer besteht bis zur ordentlichen Generalversammlung in 2014 für den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013.

Luxembourg, den 14. August 2013.

Ein Zeichnungsberechtigter

Référence de publication: 2013117832/15.

(130143227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

---